Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSEAU CANTONAL D'ALARME À LA POPULATION

Contrôle des sirènes le 6 février prochain

Contrôle des sirènes le 6 février prochain

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population, le canton de Vaud procédera mercredi 6 février 2008 de 13h30 à 14h à un essai général d'alarme. Ce test doit permettre de vérifier le bon fonctionnement des sirènes et des installations techniques de transmission de l'alarme à la population du canton. Le Service de la sécurité civile et militaire, en collaboration avec les 21 régions de protection civile, est chargé de ce contrôle et s'assurera que le réseau des sirènes télécommandées et mobiles est parfaitement opérationnel.

L'alarme générale sera déclenchée plusieurs fois, à savoir : à partir du Centre de traitement des alarmes de Pully, du Centre de compétence de la protection de la population de Gollion et des postes de commandement régionaux. Chaque cycle d'alarme générale est constitué d'un son oscillant continu d'une durée d'une minute répété une fois après deux minutes de pause.

Comme chaque année à la même époque, cet essai d'alarme se déroulera simultanément dans toute la Suisse.

Nous rappelons qu'en cas de catastrophe ou d'accident majeur, la population, ainsi alertée, doit se mettre à l'écoute de la radio et se conformer aux directives des autorités.

Des renseignements complémentaires sur les règles de comportement à adopter en

cas d'alarme figurent dans l'aide-mémoire "Alarme à population en cas de danger" aux dernières pages de chaque annuaire téléphonique. Ces informations peuvent également être obtenues sur les sites Internet www.vd.ch/sscm et www.testdessirenes.ch.

En cas de besoin, le Service de la sécurité civile et militaire, division aide à la conduite, M. Denis-Eric Scherz, tél. 021 316 50 91, se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Conscients des désagréments occasionnés par cet essai, nous remercions la population de sa compréhension.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2008